

## Serai je assujettie à payer une taxe d'une vente au sénégal ?

Par **georges18**, le 26/11/2020 à 16:43

Bonjour

Ma femme vient de vendre une maison qui lui appartenait à Dakar au Sénégal. Le notaire va bientôt lui faire parvenir les fonds de cette vente. Devra-t-elle ou non s'acquitter d'une quelconque taxe vis à vis de l'état français ?

Merci pour vos réponses.

Par **ESP**, le 26/11/2020 à 17:22

Bonjour

L'éventualité d'une taxation dépend de la plus value réalisée (S'IL Y A ! ) et le notaire établit la déclaration de plus-value (imprimé n°2048-IMM) et paye l'impôt. De votre coté, vous aurez à mentionner sur la déclaration 2042C de revenus 2020 (en 2021) e (2042 C), le montant de la plus-value payée en 2020, c'est tout.

Par **georges18**, le 27/11/2020 à 19:08

Merci pour votre réponse qui m'a été bien utile

Par **ESP**, le 27/11/2020 à 19:10

Pas de quoi, nous sommes ici pour essayer d'apporter une aide.